

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 8 janvier 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 1 08**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES SUR LE SITE DU PARC D'ESPAGNE – LOT N°6 – SERRURERIE – SARL RODRIGUES – AVENANT N°2.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°6 – serrurerie - du marché relatif au réaménagement des structures sportives du parc d'Espagne a été attribué à la SARL RODRIGUES pour un montant de 95 822,40 € HT, soit 114 986,88 € TTC.

Un avenant N°1 a porté le nouveau montant de marché à 99 733,40 € HT, soit 119 680,08 € TTC.

Un avenant N°2 d'un montant de 3 250 € HT, soit 3 900 € TTC est proposé, il porte sur la plus-value pour le changement du portail en fond de parcelle et les modifications de portes du bâtiment d'accueil suite aux remarques de la commission de sécurité, à savoir :

- Fourniture et pose d'un portail plein avec fermeture antipanique
- Déplacement de portes en aluminium du bâtiment d'accueil (portes du vestiaire PMR et du bureau à interchanger)

Le nouveau montant du marché suite à l'avenant N°2 est de 102 983,40 € HT, soit 123 580,08 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°2 de la SARL RODRIGUES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°2 de la SARL RODRIGUES.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 janvier 2026

Le maire

Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

